

Les groupes, qui remplissent les critères pour être identifiés peuples autochtones¹ en Éthiopie, comprennent des agro-éleveurs et des chasseurs-cueilleurs². Le pastoralisme constitue le principal et l'unique mode de subsistance pour près de 10 millions d'habitants d'un État dont l'effectif total de la population est estimé à 80 millions³. Les pasteurs, qui vivent dans au moins 7 des 9 régions du pays, sont établis, en majorité, dans les basses terres qui couvrent 61 % de la superficie nationale. Ils possèdent 40 % du cheptel du pays et mènent une existence précaire, à la merci, principalement, de conditions climatiques instables et imprévisibles. Ils souffrent des sécheresses récurrentes, d'insécurité alimentaire persistante, des conflits, des inondations, de l'absence et de l'inefficacité des services et des structures et sont les plus pauvres parmi les pauvres en termes de revenu disponible et d'accès aux services sociaux et publics généraux. Ils n'ont qu'un accès très réduit aux services de santé et à l'éducation primaire et secondaire comparativement aux habitants des régions moyennes et hautes du pays. Hétérogènes dans leur composition ethnique et leurs structures sociales, les populations de pasteurs comprennent, aussi, des groupes ethniques plus importants tels les Afar, les Oromo et les Somali dont l'effectif des pasteurs, pour chaque peuple, dépasse largement les 4 millions. Les autres, moins nombreux, appartiennent aux groupes pastoraux des langues omotiques tels les Hamar, Dassanech, Nyangatom et Erbore, et les Nuer et d'autres groupes des basses terres de l'Ouest.

Aucune législation nationale ne mentionne ni ne protège spécifiquement les droits des peuples autochtones. En effet, l'Éthiopie n'a pas ratifié la Convention 169 de l'Organisation internationale du travail (OIT) et fut absente lors du vote, à l'ONU, de la Déclaration des droits des peuples autochtones (DDPA).

Villagisation et déplacements forcés

Au cours de l'année 2011, le gouvernement a poursuivi son projet de concéder des terres par bail emphytéotique à des investisseurs étrangers afin d'y développer à grande échelle l'agro-industrie dans les territoires ancestraux des peuples autochtones de (la zone) Omo-Sud et de (la région de) Gambélla⁴ (Éthiopie de l'ouest) (voir *The Indigenous World 2011*).

Afin de rendre ces terres disponibles pour les investisseurs étrangers, le gouvernement a tout d'abord dû expulser les communautés d'agro-éleveurs autochtones de la terre de leurs ancêtres pour les réinstaller ailleurs dans le cadre du programme de « villagisation », lancé en 2010⁵. La politique actuelle d'aménagement, dont le programme de villagisation renvoie l'image, se fonde sur le même « raisonnement » qu'appliquèrent les Britanniques aux éleveurs maasai au tournant du xx^e siècle : « La terres des Maasai est une terre en friches ». Un officiel du gouvernement actuel à Addis Abeba a dit exactement la même chose à une communauté de Gambélla : « Nous invitons des investisseurs qui vont cultiver pour l'exportation. Vous n'utilisez pas la terre correctement. Elle demeure en friches⁶. »

Dans le but d'éviter les critiques de la communauté internationale, le gouvernement fait de son mieux pour qu'on n'établisse pas de relation entre programme de villagisation et

concessions foncières. Selon l'*Associated Press*⁷, en effet, il a dit aux communautés de Gambélla, touchées par la villagisation, qu'il allait louer d'énormes parcelles de leurs terres à des entrepreneurs agro-industriels qui cultiveraient pour l'exportation et produiraient du « développement » au contraire des pasteurs qui laissent la terre en friches. Selon *Human Rights Watch*⁸, d'anciens officiels du gouvernement confirment également ces allégations.

Les victimes de la villagisation vivent dans des conditions déplorables : on les laisse sans terre, ni abri, ni nourriture et donc vulnérables aux maladies. Le gouvernement affirme que les réinstallations (expulsions) menées dans le cadre de ce programme ont permis aux réinstallés de récolter toute sorte de produits agricoles et les ont rendus riches⁹. La vérité est, en réalité, tout le contraire. Un ancien a ainsi déclaré à *Human Rights Watch* :

« Nous voulons vous faire comprendre que le gouvernement nous a amenés ici... pour y mourir... Nous voulons que le monde sache que le gouvernement a amené les Anuak ici pour qu'ils y meurent. Ils ne nous apporté aucune nourriture, ils ont donné nos terres aux étrangers ainsi nous ne pouvons même pas revenir. De tous les côtés, la terre est donnée, donc nous mourrons ici¹⁰. »

L'accaparement en masse des terres n'a pas seulement lieu à Gambélla, mais aussi dans l'Omo-Sud, l'Afar et l'Oromia (Oromie). D'après *Human Rights Watch*, en moins de trois ans, le gouvernement a loué/concédé au moins 3,6 millions d'ha de terre, soit la superficie des Pays-Bas. En plus, 2,1 millions d'ha sont disponibles par le biais de la Banque foncière du gouvernement fédéral pour l'investissement agro-industriel. Selon des sources gouvernementales, 42 % de la superficie totale de la région de Gambélla ont été soit proposés à la vente, soit loués à des investisseurs ou leur sont attribués. La plupart des communautés déplacées pour la villagisation sont situées dans les régions proposées à l'investissement agro-industriel¹¹.

Le fait que, seules la terre des ancêtres des peuples autochtones soit ciblée, est vraisemblablement lié à la question de discrimination raciale et ethnique¹². Dans la perspective des droits de l'homme, le gouvernement éthiopien a violé non seulement sa propre Constitution qui stipule qu'une expulsion ne peut survenir qu'à l'issue d'une procédure légale, mais aussi les lois internationales fondamentales, notamment la Déclaration de l'ONU sur les droits des peuples autochtones. D'après les règles internationales, on doit absolument, au préalable, rechercher le consentement libre et informé des communautés visées par n'importe quelle expulsion. Aucune forme de consultation de quelque sorte que ce soit n'a été engagée parmi les communautés autochtones. Comme ses prédécesseurs, le gouvernement actuel ne reconnaît pas les droits des communautés autochtones pas plus qu'il ne reconnaît leur mode de subsistance comme un mode de vie traditionnel et porteur de valeur en Éthiopie. L'élevage pastoral est tenu pour inférieur à l'agriculture et comme un système de subsistance improductif. Ce discours légitimise la concession de leurs terres aux investisseurs étrangers sans consultation ni compensation préalables.

Le gouvernement nie que personne n'ait été expulsé par la force. Ainsi que l'affirme le ministre des Affaires de la communication, Bereket Simon :

« Personne n'est forcé. C'est un mensonge absolu... Autour de Gambélla les populations habitent les lieux de façon clairsemée d'une manière très dispersée. Ils ne peuvent accéder aux bienfaits du développement comme l'électricité, l'eau et les télécommunications. Ainsi, pour toutes ces raisons pratiques et afin d'aider ces gens, qui ont été, dans le passé, privés de ces infrastructures de base, le gouvernement a décidé de les sédentariser. Mais ce n'est pas [juste] une décision ; nous avons profondément discuté du problème avec les bénéficiaires ; ils ont accepté¹³. »

Cependant, les membres des communautés, qu'on a expulsées et réinstallées, affirment qu'on n'a pas recueilli, au préalable, leur consentement libre et informé et qu'au contraire, on leur a ordonné de déguerpir de leurs terres.

À Gambélla, les communautés autochtones s'indignèrent de ces violations. Elles refusèrent de quitter leurs terres et de se réinstaller dans un environnement ingrat, on ne sait où, dans la campagne là où le gouvernement le voulait. En 2011, en conséquence, la violence publique se déchaîna contre eux. On viola des femmes, on battit des gens, certains à mort, et on en arrêta beaucoup d'autres¹⁴.

Les projets hydroélectriques dans l'Omo-Sud

La zone Omo-Sud est une région très étendue au sol fertile. Elle confine avec le Kenya au sud et son territoire englobe une partie du lac Turkana. Les Bodi (Me'en), Daasanach, Kara (Karo), Kwegu (ou Muguji), Mursi et Nyangatom vivent de l'agro-pastoralisme sur les rives de l'Omo qui se jette dans le Turkana. Ils dépendent du fleuve pour leur subsistance et ont développé des pratiques écologiques et socio-économiques complexes qui sont adaptées de façon compliquée aux conditions difficiles d'une région climat semi-aride. Les communautés dépendent des hautes eaux annuelles de l'Omo pour entreprendre l'agriculture itinérante de décrue qui leur permet d'utiliser astucieusement l'inondation pour cultiver.

Il y a quelques années, les gouvernements d'Éthiopie et du Kenya ont convenu de lancer un projet commun d'hydroélectricité dans le bassin du lac Tana, financé par la Banque mondiale. Le plan initial révéla que l'impact du barrage, dénommé Gibé III, aurait des conséquences dévastatrices sur les systèmes de subsistance des communautés autochtones de part et d'autre de la frontière que ce soient des chasseurs-cueilleurs, des pêcheurs ou des agro-éleveurs. Or, on ne peut obtenir de financement par la Banque mondiale qu'à la condition qu'une évaluation de l'impact environnemental ait été menée préalablement au lancement du projet. En fait, aucune étude n'ayant été entreprise et les organisations de la société civile au Kenya lancèrent une campagne s'opposant à la construction du barrage, s'appuyant sur l'absence d'évaluation préalable de l'impact et de propositions de nouveaux modes de subsistance aux communautés autochtones et estimant qu'un demi-million de Kenyans seraient laissés pour compte. Le gouvernement kenyan a rapidement fait machine arrière et abandonné le projet. La contrepartie éthiopienne s'est obstinée car, en effet, elle n'a pas eu à affronter les ONG engagées dans la défense des droits de l'homme dont la loi sur les associations a conduit à la disparition¹⁵.

D'après *International News*¹⁶ : « Une fois le barrage achevé, on creusera des centaines de kilomètres de canaux d'irrigation détournant les eaux qui donnent la vie. » Et *Survival International* avertit que : « Les peuples tribaux¹⁷ seront ainsi privés des hautes eaux

qui, chaque année, assurent la croissance de leurs cultures¹⁸. » Des experts indépendants affirment que le barrage aura : « un impact énorme sur les écosystèmes fragiles de la région en perturbant l'inondation saisonnière de l'Omo et en réduisant spectaculairement son volume en aval. Il en résultera l'assèchement des zones riveraines et des forêts ripuaires¹⁹. » En conséquence, *Survival International* avertit que : « Si l'inondation naturelle, porteuse de riches limons, disparaît les économies vivrières s'effondreront et au moins 100 000 peuples tribaux seront exposés aux disettes chroniques²⁰. »

En 2011, les communautés autochtones de l'Omo-Sud, y compris les Nyangatom, ont manifesté leur opposition au barrage et refusé d'être expulsés de la terre de leurs ancêtres. En réponse à la contestation de la communauté des Nyangatom, le gouvernement a rapidement déployé des troupes afin de punir, par la violence, d'avoir protesté. Elles ont tué un certain nombre de ses membres et procédé à de nombreuses arrestations. D'après des témoignages récents, les violences se poursuivent toujours dans d'autres districts [*wārāda*] de l'Omo-Sud²¹.

La complicité des donateurs

Il règne un grand silence chez les bailleurs lorsqu'on aborde la situation déplorable de l'Éthiopie, un silence constitutif de la politique des doubles normes à propos des atteintes aux droits de l'homme. La communauté des donateurs est bien au fait des violations flagrantes des droits de l'homme dans ce pays, notamment des atteintes flagrantes à la liberté d'expression et aux droits fondamentaux civiques et politiques, aux droits des femmes et aux droits socio-économiques. La population rurale, en entier, et en particulier les communautés rurales autochtones, est soumise à toute sorte de répressions brutales, ainsi les pasteurs et les chasseurs-cueilleurs qui sont opprimés et discriminés sur la base de l'ethnicité. Il est, en effet, commode pour la communauté des bailleurs de feindre d'ignorer ces atteintes et, au contraire, de tenter de croire aux assurances d'un gouvernement qui prétend « créer de la croissance économique ».

Le gouvernement éthiopien tire avantage de la situation en Somalie pour se présenter comme combattant le terrorisme. Il s'affiche comme membre de l'alliance dans la guerre contre le « terrorisme mondial », soutenu par les États-Unis et le reste de la communauté des bailleurs et, donc, les violations flagrantes qu'il commet sont, en fait, tolérées.

Certains donateurs semblent non seulement tolérer, mais soutenir et même défendre les crimes récemment perpétrés contre les communautés autochtones tels, par exemple, le programme de « villagisation » (expulsion). Ainsi, l'USAID a-t-elle mené une évaluation du programme de villagisation dans les régions de Gambélla et de Béni Shangul et Gumuz dont la conclusion était que les réinstallations étaient « volontaires »²². Jan Eglund, directeur de *Human Rights Watch* pour l'Europe et ancien officiel de haut rang de l'ONU²³, a toutefois dit : « [qu'] il lui semblait qu'on avait utilisé, au moins indirectement, l'argent des donateurs pour financer le programme de villagisation... Il est de la responsabilité des bailleurs de s'assurer que leur assistance n'aide pas aux déplacements forcés et aux violences qui leur sont associées²⁴. » Jan Eglund émet un doute radical à propos des motifs des villagisations quand il ajoute que les réinstallations ont eu lieu : « ... exactement dans les mêmes régions d'Éthiopie où le gouvernement a concédé des terres aux investisseurs étrangers pour les grandes opérations de d'agro-industrie... Tout ceci fait naître des soupçons à propos des intentions du programme²⁵. »

Notes et références

1. Autochtone, en français rend mieux le sens actuel d'*indigenous*, qu'indigène qui a vieilli.
2. La Commission des droits de l'homme et des peuples pour l'Afrique a retenu les mêmes critères. Voir le chapitre 4 de : ACHPR, 2005 : *Report of the African Commission's Working Group of Experts on Indigenous Populations/Communities*. Copenhague : ACHPR & IWGIA. Le rapport peut être chargé sur http://www.iwgia.org/publications/search-pubs?publication_id=116
3. Central Statistical Agency, 2007: *Official Census*. Addis Ababa. *Population et Sociétés* (2011) donne 87,1 millions d'habitants et *The World Fact Book CIA*, 2012 : 93,816 millions.
4. L'Éthiopie fédérale comprend 8 régions-États [*kellel*] (3 villes fédérales), divisées en zones.
5. Le gouvernement militaire, qui gouverna le pays de 1974 à 1991, imposa un programme de villagisation. Le but de ce programme de villagisation était uniquement politique : il s'agissait de priver les mouvements de guérilla en Érythrée et au Tigray de leur base populaire en déplaçant la population rurale ailleurs dans le pays et en particulier dans les régions des peuples autochtones.
6. Human Rights Watch, 2012: *Waiting Here for Death: Forced Displacement and 'Villagization' in Ethiopia's Gambella Region*. Human Rights Watch Report, January 17, 2012.
7. Luc Van Kemenade, 2012: *Rights group: Ethiopia forcibly resettled 70,000*. *Associated Press*, January 17, 2012: <http://www.guardian.co.uk/world/feedarticle/10045199>.
8. Human Rights Watch, 2012: Op. cit.
9. Luc Van Kemenade, 2012: Op. cit.
10. Human Rights Watch, 2012: Op. cit.
11. Ibid.
12. À vrai dire ethnolinguistique.
13. Kefyalew Gebremedhin, 2012 : New evidences & old denials clash over human rights violations in Gambella, as fortified evidences emerge. In *Transforming Ethiopia*, 12 January 2012: <http://transformingethiopia.worldpress.com/>
14. Human Rights Watch, 2012: Op. cit.
15. Cette loi stipule que les ONG résidentes en Éthiopie qui se procurent plus de 10 % de leurs revenus annuels à l'étranger ne sont pas autorisées à s'occuper des droits de l'homme – voir *The Indigenous World 2010*.
16. Jérôme Mwanda, 2011: Ethiopia's World Heritage Site tribes threatened. *International News*, August 1, 2011.
17. L'anglais *tribe* n'a pas le même sens, parfois dépréciatif, que tribu qui s'applique à de petits groupes humains.
18. Ibid.
19. Ibid.
20. Ibid.
21. Par exemple : la déclaration du Mouvement de solidarité avec les peuples d'Éthiopie du sud: www.solidarity-movement.org.
22. Luc Van Kemenade, 2012: Op. cit.
23. Jan Eglund fut sous-secrétaire général des Nations unies, coordinateur des secours d'urgence et des affaires humanitaires.
24. Luc Van Kemenade, 2012: Op. cit.
25. Ibid.

Melakou Tegegn [*Mälaku Tägāñ*], l'auteur, est éthiopien et fut l'un des fondateurs et le premier président du Forum éthiopien des pasteurs, un réseau national d'ONG autochtones. Pendant de nombreuses années, il s'est engagé dans un travail de soutien à la cause des droits des pasteurs en Éthiopie. Il a dû toutefois quitter son pays après qu'il eut fait connaître les violences survenues à la suite des élections de 2005. Il est maintenant consultant en développement et milite dans le Groupe de travail sur les populations/communautés autochtones de la Commission des droits de l'homme et des peuples pour l'Afrique.

*Source : IWGIA, Indigenous World 2012.
Traduction de l'anglais par Alain Gascon
membre du réseau des experts du GITPA pour l'Afrique*